



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

prestations

Question écrite n° 112788

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les rémunérations versées par l'association nationale pour la formation professionnelle des adultes dans le cadre de stages de formation. Il désire savoir si ces rémunérations ouvrent le droit à des prestations sociales telles que le chômage.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112788

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 28 juin 2011, page 6841

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)